

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20231214_2B du 14 décembre 2023

Direction des Finances

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre, à 19 h 00.
Le Conseil municipal dûment convoqué le 8 décembre 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.
Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Paul SACHOT.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de conseillers municipaux présents : 27
Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 5
Nombre de conseillers municipaux absents : 3

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Clément DELORME - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE
Benjamin GIRON pouvoir à Alexandre HEBERT
Anne PASTUREL pouvoir à Solange MARTELLACCI
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Philippe SOUCHON
Patricia DAUVERGNE pouvoir à Clément DELORME

ABSENT(ES) :

Anne-France ARGANS Pierre LAFORETS Philippe LOCATELLI
- -

Objet : Attribution de crédits non affectés

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 05/12/2023

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2023, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

IMPUTATION CONCERNÉE	LIBELLE
Fonction 326 Article 65748	Secteur sport - Soutien aux clubs

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
OULLINS TRIATHLON	Organisation Aquathlon d'Oullins du 24/09/2023	500,00 €
CASCOL PETANQUE	Organisation Grand Prix de la Ville de pétanque du 26/08/2023	550,00 €
PLO GYMNASTIQUE	Participation à la Finale Nationale UFOLEP Gymnastique à St-Cyr-l'Ecole (Yvelines) du 10 au 11/06/2023	627,00 €
TENNIS CLUB OULLINS	Organisation 40 ans du club le 7/10/2023	400,00 €
CASCOL GYMNASTIQUE	Participation au championnat de France individuel à Miramas (13000), du 19 au 21/05/2023	166,00 €
CASCOL GYMNASTIQUE	Participation au championnat de France individuel élite à St-Brieuc (22000), du 16 au 18/06/2023	156,00 €
CASCOL GYMNASTIQUE	Participation au championnat de France équipe critérium à Chalons-en-Champagne (51000), du 23 au 25/06/2023	171,00 €
FRATERNELLE	Subvention 2023 - Solde	16 000,00 €
TOTAL		18 570,00 €

IMPUTATION CONCERNÉE	LIBELLE
Fonction 04 Article 65748	Secteur échange associatif jumelage

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
CISGO VOLLEY BALL	50e anniversaire du TG Nürtingen Volleyball - du 30/06 au 03/11/2023	402,60 €
TOTAL		402,60 €

IMPUTATION CONCERNÉE	LIBELLE
Fonction 213 Article 657382	Secteur Éducation – Crédits culturels

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
Maternelle Revoyet	Crédits culturels - 28 enfants	187,60 €
Maternelle Célestins	Crédits culturels - 82 enfants	549,40 €
Maternelle Le Golf	Crédits culturels - 57 enfants	381,90 €
Elémentaire Le Golf	Crédits culturels - 169 enfants	1 132,30 €
Primaire Glacière	Crédits culturels - 175 enfants	1 172,50 €
Primaire Ampère	Crédits culturels - 170 enfants	1 139,00 €
Primaire La Saulaie	Crédits culturels - 118 enfants	790,60 €
Primaire Jean Macé	Crédits culturels - 325 enfants	2 177,50 €
Primaire Marie Curie	Crédits culturels - 193 enfants	1 293,10 €
Primaire Jean de la Fontaine	Crédits culturels - 276 enfants	1 849,20 €
Primaire Jules Ferry	Crédits culturels - 387 enfants	2 592,90 €
	TOTAL	13 266,00 €

IMPUTATION CONCERNÉE	LIBELLE
Fonction 213 Article 657382	Secteur Éducation – Sorties pédagogiques

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
Primaire Jean de la Fontaine	Séjour avec nuitée du 12 au 14 Juin 2023 en Ardèche Activité : classe découverte – classes de CE2-CM1	2 351,55 €
	TOTAL	2 351,55 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 34 590,15 € (Trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et quinze centimes).

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2023, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 069-216901496-20231214-20231214_2B-DE



Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

Le secrétaire de séance
Paul SACHOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).